

Conservatoire National de Région - Subvention de fonctionnement du Département du Doubs - Convention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Département du Doubs participe depuis plusieurs années aux charges de fonctionnement du Conservatoire National de Région par une subvention octroyée à la Ville, d'un montant de 360 000 F (54 881,65 €).

Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et à son décret d'application du 6 juin 2001, il convient que ce soutien financier fasse désormais l'objet d'une convention dans laquelle seront précisées les missions du Conservatoire justifiant ce concours, à savoir :

- favoriser l'éveil des enfants à la musique, l'enseignement d'une pratique musicale vivante aux jeunes, la formation de musiciens amateurs autonomes, voire l'éclosion de vocations,
- constituer un noyau dynamique de la vie musicale de Besançon et du département, en collaboration avec d'autres structures, visant à créer, diffuser et animer le plus largement possible,
- encourager les élèves à participer aux activités des sociétés musicales locales.

Ces objectifs sont en pleine concordance avec les activités d'enseignement et de médiation culturelle de notre Conservatoire de Musique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

La recette de 360 000 F (54 881,65 €) a été inscrite au chapitre 92.311/7473.46000 du Budget Primitif 2001.

«M. LE MAIRE : L'Etat nous donne 2 MF, le Département 360 000 F, la Région 0. C'est les chiffres, ce n'est pas provocateur. Monsieur ROSSELOT, nous en avons déjà parlé mais il se trouve que vous revenez toujours sur les mêmes sujets alors moi aussi. Ecoutez, pour le Conservatoire de Région, et on ne votera même pas à bulletin secret, dont le coût total de fonctionnement qui n'est pas mentionné là, doit avoisiner la vingtaine de millions, l'Etat nous donne 2 MF c'est bien, le Département 360 000 F, ce n'est qu'un début, donc cela coûte 18 MF à la Ville quand même. Monsieur ROSSELOT, je ne dis pas cela pour vous attaquer, mais je vous mandate officiellement pour engager les négociations avec la Région sur ce point.

M. Jean ROSSELOT : Nous attendons des projets d'actions qui permettraient à cet établissement de pouvoir bénéficier de la subvention régionale, vous connaissez le problème.

M. LE MAIRE : J'entends bien que vous n'attendez plus que des projets. Ceux-ci sont en cours d'élaboration mais lorsqu'ils seront prêts, je me ferai un plaisir de ressortir vos déclarations de ce soir. Mais je sais que je peux compter sur votre soutien.

M. Jean ROSSELOT : Oui. Mais je ne suis que vice-président et non président.

M. LE MAIRE : Oui, mais vous avez quand même un grand pouvoir et c'est un travail collectif. Il n'y a pas dissension dans votre majorité quand même ?

Il me semble d'ailleurs que M. ALAUZET va proposer un amendement prochainement, vous pourriez donc le rejoindre utilement.

M. Jean ROSSELOT : Pourquoi pas. Eric ALAUZET anime le débat régional avec beaucoup de constance, c'est vrai.

M. Michel ROIGNOT : Par rapport aux projets éligibles, nous sommes en train de préparer des dossiers pour le Conservatoire mais nous avons déjà transmis pour l'ERBA un projet éligible à la politique régionale que le Maire a signé il y a un mois à peu près et nous attendons ne serait-ce qu'on nous accuse réception et qu'on veuille bien instruire ce dossier. Je ne vous demande pas de faire le petit facteur du Conseil Municipal Monsieur le vice-président, mais au moins que vous vous intéressiez à ce dossier dont je vous ferai tenir copie.

M. Jean ROSSELOT : Absolument.

M. LE MAIRE : Vous voyez, l'ERBA, le Conservatoire, vous avez tout pouvoir, c'est fantastique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.